

CRÉATION D'UN BISTROT DE PAYS



LA FUGERETTE

FNADT / CPER



1. Note explicative :

Dans le cadre du développement de l'attractivité du territoire de la commune et afin de faire connaître au mieux les produits locaux qui sont diverses et variés sur notre canton, le projet consiste à transformer l'épicerie/coin café existant en un Bistrot de Pays qui sera un lieu où les dégustations pourront se faire sur place et où les produits pourront être achetés par les touristes ou personnes du territoire.

Une façon également de promouvoir l'agriculture locaux et les excellents produits qui en découlent.

Le fonds de commerce appartenant à la commune étant doté d'une licence III, ces dégustations pourront être accompagnées de vins locaux ou typiques de façon aussi à promouvoir les produits de la vigne.

1. Devis détaillé :

<u>dénomination</u>	<u>Q</u>	<u>Tarif HT/€</u>	<u>Tarif TTC/€</u>
Armoire deux portes vitrées réfrigérée	1	1 750.00	2100.00
Vitrine à glaces	1	990.00	1188.00
Table bois façon « campagnarde »	4	380.00	456.00
chaise	12	588.00	705.60
Aménagement extérieur (terrasse)	1	2 156.00	2587.20
Aménagement intérieur (présentoir)	1	500.00	600.00
Travaux aménagement et mise en place	1	1 000.00	1200.00
<u>TOTAL</u>		7 364.00	8 836.80

2. Financement :

<u>financeurs</u>	<u>taux</u>	<u>Montant /€</u>
Etat/ CPER	40%	2 945.60
Région/ CPER	40%	2 945.60
commune	20%	1 472.80
Montant HT projet		7 364.00

3. Echéancier :

Contrôle de légalité
Décret de répression de l'AR: 27/02/2017
004-210400909-20170224-DE_2017_013-DE

Avril 2017

4. Attestation de non commencement des travaux :

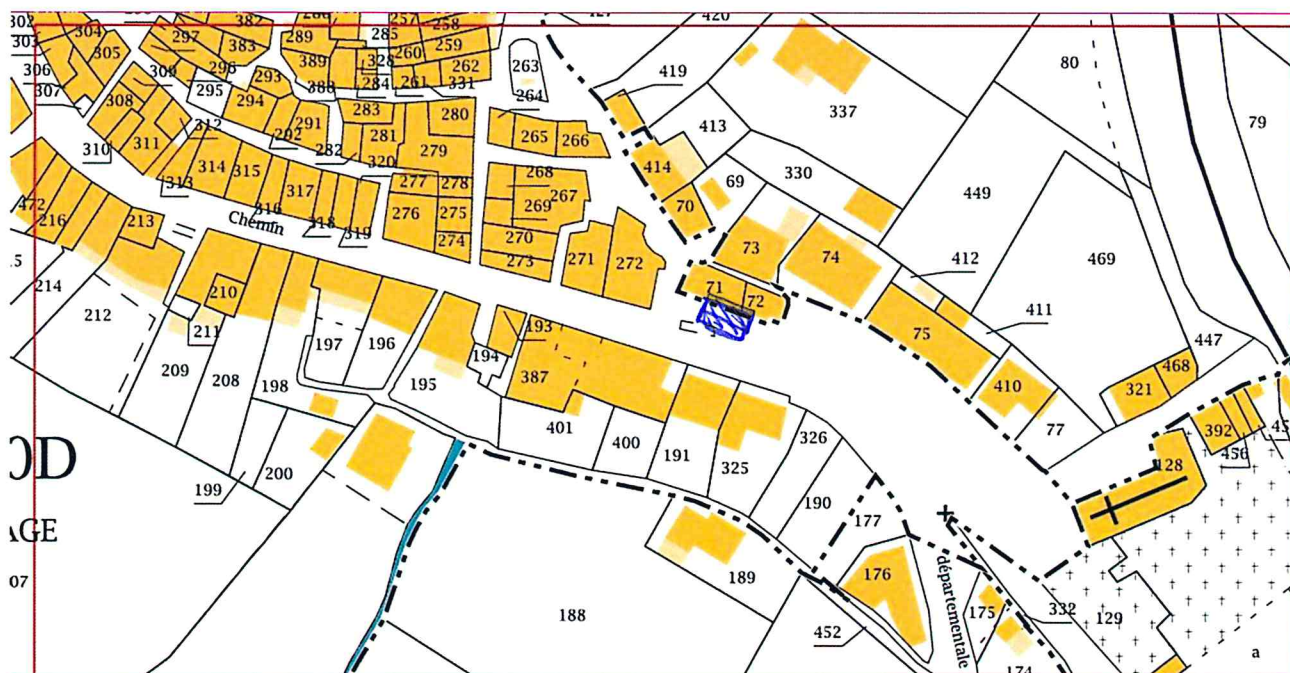
Je soussigné, André PESCE, Maire de LE FUGERET atteste par la présente que le projet de création d'un Bistrot de Pays n'a pas encore été mis en œuvre à ce jour.

Fait à LE FUGERET, le 24/02/2017 pour servir et valoir ce que de droit.



André PESCE
Maire de LE FUGERET

5. Plan de situation :



6. Libre disposition des terrains et locaux :

Je soussigné, André PESCE, Maire de LE FUGERET atteste par la présente que les parcelles cadastrées D71 et D72 lieu-dit « le village » sont propriété de la commune.

Fait à LE FUGERET, le 24/02/2017 pour servir et valoir ce que de droit.



André PESCE
Maire de LE FUGERET

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2017 004-210400909-20170224-DE_2017_013-DE



RF
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2017
004-210400909-20170224-DE_2017_013-DE

20 m

→ Commence "La Fugèreille"

© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 38' 33" E
Latitude : 44° 00' 12" N